



2023- 57

ARRETE MUNICIPAL

Portant sur la dangerosité d'un lampadaire, 20 rue de Pezenas à Terres-de-Caux

Le Maire de la Commune de Terres-de-Caux

VU le code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1 et suivants, L1311-1 à 1311-8 ; L2122-21 et L2213-6,

VU le code général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L2121-1, L2122-1 et suivants, L2125-1 et suivants,

VU le Code de la voirie routière,

VU l'article 610-5 du code pénal,

VU l'intervention de la Police Municipale Intercommunale de Caux Seine Agglo le 24 avril 2023 constatant la dangerosité du lampadaire bordant le trottoir au niveau du 20 rue de Pezenas à Fauville-en-Caux – Terres de Caux

CONSIDERANT qu'il convient de mettre en sécurité la zone située du 20 rue de Pezenas jusqu'à l'intersection rue du Parc,

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison de la dangerosité du lampadaire situé au niveau du 20 rue de Pezenas à Fauville-en-Caux – Terres de Caux, **à compter du 24 avril 23 et jusqu'à la fin des travaux**, des barrières seront mises en place à son niveau afin de protéger les piétons.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation et les barrières seront mis en place par les services techniques de la Commune de Terres-de-Caux

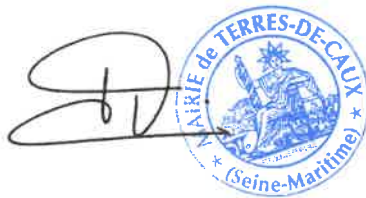
ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du maire de Terres-de-Caux.

Un recours peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou du rejet du recours administratif par le maire, s'il a été formé dans le délai du recours contentieux.

ARTICLE 4 : Monsieur Le Maire, Le Commandant de la brigade de gendarmerie de Terres-de-Caux, le Chef de la police municipale intercommunale, sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Terres-de-Caux, le 24 avril 2023

Jean-Marc VASSE,
Maire de Terres-de-Caux



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bénécot
Bermouville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville